



Procès-verbal de Réunion du 15/07/2024.

Association Football Club du Pays de Fayence

Le quinze juillet deux mille vingt quatre à dix neuf heures et trente minutes, au Stade intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le Comité Directeur pour la réunion constitutive du Bureau 2024/2025 outre un ordre du jour pluriel ci-après relaté.

Présents : Jonathan DELGRANGE, Thierry PEDRAZZOLI, Julien BOGIRAUD, Mohamed BOUKHIER, David DERASSE, Cynthia BOGIRAUD
Absent non excusé : Pascal RIVIERE

Monsieur PEDRAZZOLI Thierry préside la séance.

Madame Cynthia BOGIRAUD exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour suivant :

- Coachs U9/U12/U16
- Projet equipe Séniors 2 portée par Samir Baya
- Réclamation parent U15 suite à Tournois international en Italie
- Finalisation budget Stage été
- Formation des Coachs rentrée et en cours d'année
- Sponsors
- Validation PV Assemblée générale 2023/2024
- Vote du Bureau 2024/2025
- Questions diverses

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

1/ Coachs U9/U12/U16

U9 → Mohamed Zammit se propose pour les entraînements du Mercredi.

Davy et David pour samedi → à appeler pour confirmer si présent tous les samedis

U12 → Sylvain et beau-père Louka Camilleri → à appeler pour confirmer

U16 → pas de solution à ce jour pour un Coach dédié afin de maintenir cette catégorie en simple niveau. Si pas U15 D2 → faire qu'une seule équipe U16 avec Jonathan DELGRANGE comme Coach.

U6 → Jean-Luc CASTILLA à rappeler pour confirmation, il semblerait qu'il ne puisse pas se libérer tous les samedis.



RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve la proposition

Votes POUR : 6

Votes CONTRE : 0

Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Projet equipe Séniors 2 portée par Samir Baya

Des séniors se sont manifestés en nombre. Une équipe 1 ne suffirait donc pas.

Samir Baya se propose de constituer un groupe 2, entre 10 et 15 joueurs, ce qui permettra aux joueurs de l'équipe 1, non retenus pour les matchs du dimanche de jouer en Championnat D4.

> Equipe 2 séniors pas de défraiement

> toutes les licences devront être réglées sans délai.

Une rencontre entre Mohamed Zammit et Mohamed Baya pour s'entendre sur les modalités, le 16/07/2024.

Si projet sérieux → OK de la part du Comité directeur.

Si forfait équipe 2, les joueurs + coach devront se cotiser pour rembourser le forfait, d'un montant de 229€.

Pour les non paiements 2023-2024, le Comité Directeur assouplit ses conditions. Pour toute nouvelles Licences sur 2024-2025, ayant un impayé sur 2023/2024, il sera demandé de régler au moins les 25€ du coût de la licence de l'année dernière.

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve la proposition

Votes POUR : 6

Votes CONTRE : 0

Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Réclamation parent U15 suite à Tournois international en Italie

Pour tournoi U15 en Italie le Club a reçu une réclamation de Laurent Fournial afin de compenser la dépense supplémentaire due à un changement d'hôtel

→ proposition Licence gratuite pour Lenny FOURNIAL sur la saison 2024/2025.

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve la proposition

Votes POUR : 6

Votes CONTRE : 0

Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



4/ Finalisation budget Stage été

Lors du stage les enfants profiteront d'une après-midi au Lac de saint cassien. A cette effet, le Club envisage de sous traiter le trajet à BELTRAME, au lieu de louer des minibus comme prévu initialement.

Un devis a été demandé.

le budget se porte à 644€ TTC pour les deux jours de trajets A/R.

Vu la sécurité accrue et l'assurance

Vu le budget maîtrisé

Vu la cohésion sur un trajet en commun

Vu la praticité et le transfert en une fois de l'ensemble du groupe

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve la proposition de sous-traiter le trajet à la société Beltrame de Fayence.

Votes POUR : 6

Votes CONTRE : 0

Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Formation des Coachs rentrée et en cours d'année

Le Comité propose une journée de Formation + cohésion coach début saison 2024-2025 avec Olympique Sports Academy.

Il est pris contact avec le prestataire pour finaliser le budget.

OSA confirme la date du 31/08/2024.

Pour les formations avec la Ligue Méditerranée, obligatoires pour l'encadrement des jeunes et séniors, il a été attribué un budget de 1600€ pour la saison 2024/2025.

Iront en formation par ordre de priorité :

- les novices
- les éducateurs non à jour pour la catégorie encadrée sur la saison en cours
- anticiper pour la saison à venir

Formation Arbitres

Le club doit disposer de 2 arbitres officiels au minimum.

Le club est donc à la recherche de bénévoles souhaitant suivre cette formation et s'investir pleinement dans cette mission.

Se sont signalés :

- Thierry PEDRAZZOLI
- Eric Maio
- Thomas POTTIER
- Noah GIMENEZ
- Soline STOUFS



- Sandro BERTRAND
- Kyllian TORTORICI

Le budget formation arbitre se porte à 1140€, ce qui correspond à 6 personnes.
Le départ en formation sera conditionné par le comportement.

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve la proposition de formation des bénévoles du club pour le poste arbitrage, il faudra faire un choix de 6 personnes maximum.

Votes POUR : 6
Votes CONTRE : 0
Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ Sponsors

Le Comité rappelle que les équipements officiels de match doivent être exclusivement commandés par le Club. Tous les équipements de match commandés individuellement ne seront pas autorisés en match et à l'entraînement.

Le Comité rappelle également aux éducateurs que le Club dispose d'un budget alloué à l'achat de matériel éducatif. Les éducateurs bénévoles peuvent faire une demande de matériel, en cas de manque dans le stock.

Un inventaire et un renouvellement du matériel manquant est prévu le 31/08/2024.

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve l'exclusivité de fourniture des équipements de match et d'entraînement par le Club.

Votes POUR : 6
Votes CONTRE : 0
Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ Validation PV Assemblée générale 2023/2024

Le Procès verbal de l'Assemblée générale du premier juillet deux mille vingt quatre est proposé à la relecture et doit être validé par le Comité directeur.

RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, le Comité directeur approuve le Procès verbal d'Assemblée générale du 01/07/2024.

Votes POUR : 6
Votes CONTRE : 0
Abstention : 0



Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ Vote du Bureau 2024/2025

Parmis les présents du jour, se sont signalés pour occuper avec motivation un poste au Bureau.
Se proposent :

- Thierry PEDRAZZOLI, à sa réélection au poste de Président;
- Cynthia BOGIRAUD, souhaite poursuivre ses missions au sein du Secrétariat occupé par intérim depuis avril 2024 et se présente au poste de Secrétaire Générale;
- Julien BOGIRAUD accepte de poursuivre sa mission de Trésorier.

Le bureau 2024/2025 se constituerait ainsi :

- Thierry PEDRAZZOLI, Président
- Cynthia BOGIRAUD, Secrétaire Générale
- Julien BOGIRAUD, Trésorier

Après rappel de ces dispositions liées aux Statuts approuvés en Assemblée générale du 01/07/2024, il est procédé à l'élection. Le vote s'est exprimé comme suit :

- Monsieur PEDRAZZOLI Thierry, Nationalité française, employé de banque demeurant 6 Impasse de la Barricade 83440 Montauroux
Président élu avec 6 votes sur 6 votants, la majorité étant respectée
- Madame BOGIRAUD Cynthia, Nationalité française, formatrice demeurant 8 Rue de Lyle 83440 Callian
Secrétaire Générale élue avec 6 votes sur 6 votants, la majorité étant respectée
- Monsieur BOGIRAUD, Nationalité française, conseiller privé demeurant 158 Chemin des Touos vignon 83440 Callian
Trésorier élu avec 6 votes sur 6 votants, la majorité étant respectée
Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de trois ans et expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les membres du Comité Directeur et plus particulièrement du Bureau ainsi désigné acceptent leurs fonctions.

L'assemblée donne pouvoir au Comité directeur en vue des formalités de déclaration et publication auprès de la Préfecture du Var suite au changement de Comité directeur, sous un délai de 3 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8/ Questions diverses

> Il est prévu au Budget deux journées de Tournois de rentrée.

Les dates arrêtées sont les suivantes :

U10/U11 : samedi 7/09/2024

U12/U13 : dimanche 8/09/2024

> Journée des sports

La communauté de commune sollicite le Club comme chaque année afin de représenter le football à la journée des sports qui aura lieu le 07/09/2024 au Gymnase de montauroux.

Nous avons donné une suite favorable et avons besoin de 2 bénévoles pour tenir le stand de



renseignement toute la journée. Un message a été posté dans le groupe des éducateurs dès ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance, ainsi que par le Comité Directeur.

Le président de séance
Monsieur PEDRAZZOLI Thierry

Le secrétaire de séance
Madame Cynthia BOGIRAUD

Nb de pages : 6

Nb de pages annexes : 0